

Projets privés sur le domaine public et privé des personnes publiques



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et apprécier les spécificités du droit de la propriété publique
- Déterminer si un bien immobilier d'une personne publique appartient au domaine public
- Connaître les instruments juridiques permettant l'occupation privative du domaine public
- Maîtriser les procédures de publicité et de mise en concurrence (et leurs exemptions) pour l'attribution d'un titre juridique d'occupation privative du domaine public
- Identifier si la vente ou la location d'un bien du domaine privé d'une personne publique nécessite un acte administratif de déclassement préalable et l'organisation d'une procédure de publicité

PÉDAGOGIE

Philippe TERNEYRE,
Professeur émérite de droit public



PROGRAMME

I. Quelles clauses pour la vente d'un bien immobilier privé à une personne publique ?

- Les clauses illicites
- Les conditions d'entrée d'un bien dans le domaine public d'une personne publique
- L'incompatibilité entre droit de la copropriété et droit du domaine public

II. Les affaires jugées le 2 décembre 2022 par le Conseil d'Etat

Arrêts étudiés :

- « Société Paris Tennis » (n° 455033)
- « Hôtel du Palais » à Biarritz (n° 460100)

Réponses ministérielles postérieures

- L'occupation du domaine public
 - Les divers titres d'occupation (BEA, droits réels, ...)
 - Les biens de retour
 - L'éventuelle résiliation pour motif d'intérêt général

- L'occupation du domaine privé
 - Les différents contrats
 - Les conséquences sur les contrats en cours de l'entrée du bien dans le domaine public

III. La vente d'une propriété publique par une personne publique à une personne privée

- Déclassement
- Vente avec charges / assimilation éventuelle à un contrat de la commande publique

DATE ET HORAIRES

Vendredi 20 novembre 2026
9h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs ayant de bonnes connaissances des fondamentaux du droit la domanialité publique et privée

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.